

Quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre lors du CSE Central du 13 septembre 2022 que nos dirigeants ont décidé de **supprimer** la possibilité d'effectuer une **demande d'avance sur frais** pour des déplacements de courte durée (de 1 à 5 jours) alors que c'était un **usage** qui ne posait pas de problème jusqu'à aujourd'hui.

☞ La direction affirme ne plus être en capacité de réaliser ce genre d'opération, or, elle le fait pour les grands déplacements. **Etonnant !**

☞ La direction le justifie en disant que cela ne concerne qu'une très faible proportion de salariés (1%) ! **Alors pourquoi ne pas continuer à le faire ?**

☞ La direction précise que si cela occasionne des frais bancaires (**agios**) pour le salarié obligé de faire une avance conséquente, alors dans un acte de **générosité extrême** la direction les prendra en charge !

Nous, **CFTC**, pensons plutôt,

☞ Que les salariés n'ont **pas vocation à faire crédit !**

☞ Qu'il faut **absolument éviter toute situation de difficulté bancaire** pour les salariés, qui peut aboutir à terme à des problématiques plus importantes,

☞ Que dans les 1% de salariés effectuant des déplacements de courte durée il y a une forte proportion d'élus (dixit la direction) et que cette décision ressemble plutôt à une **mesure répressive, voire discriminatoire ciblée**. Mais avec des conséquences pour tous les autres salariés.

☞ Que cela ne fait qu'accroître notre **inquiétude sur la réelle situation économique** de la société.

Il s'agit uniquement et encore d'une **position dogmatique** traduisant une volonté de **supprimer** un « service » indispensable aux salariés. Nous sommes de fait **très inquiets** de constater qu'une telle opération pose des problèmes pour Expleo. **Le CSE Central se trouve donc conforté dans sa décision de déclencher une alerte économique !**

Nous regrettons amèrement ce qui nous apparaît comme étant le **signe**, de la part de nos dirigeants, d'un **manque de respect** supplémentaire vis-à-vis des leurs salariés qui sont de plus en plus traités anonymement, cantonnés à faire rentrer de l'argent sans rien espérer en retour.

Nous constatons qu'Expleo France a les moyens financiers de **dépenser chaque mois des milliers d'euros** pour payer le carburant des véhicules de certains salariés pour leurs **besoins personnels** (cours, école, loisirs, etc.), mais que cela pose un problème de palier aux engagements financiers de ses salariés pour des **besoins professionnels**.

**Déontologie et éthique ont-elles disparu du vocabulaire de nos dirigeants ?
Que sont devenues nos valeurs ?**

Pour la section CFTC EXPLEO France

Frédéric ROUSSEL,

Délégué Syndical Central SICSTI-CFTC de l'UES EXPLEO France